



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Procurement & Contracting Services /
Services d'acquisitions et des marchés
VISITOR'S CENTRE/CENTRE DES VISITEURS
73 Leikin Drive, Ottawa, Ontario
K1A 0R2

Bid Receiving/Réception des soumissions

Attention: **Megan McCoy (613) 843-3798**

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Entretien et réparation des tours de transmission		Date Le 15 octobre, 2014
Solicitation No. – N° de l'invitation 201304568/B		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201304568/B		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	02:00 P.M.	EDT (Eastern Daylight Time) TAE (temp avancée de l'Est)
On / le :	Le 21 octobre, 2014	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Clair Hinthér agente supérieure des acquisitions		
Telephone No. – No. de téléphone (613) 843-3806		Facsimile No. – No. de télécopieur (613) 825-0082
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée See herein — Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

- Répondre aux questions reçues durant la période d'invitation à soumissionner;
- Modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

3^e SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.1 Nous ne trouvons pas l'Annexe C, est-il manquant aux présents documents?

R.1 L'annexe C a été accidentellement omise de la version française de la DAMA. Elle a été ajoutée dans la présente.

Q.2 Lors d'un appel d'offres précédent de la Gendarmerie Royale du Canada, nous avons répondu sur un formulaire RCMP. Devons-nous bâtir notre qualification sur un formulaire pré-établi par vous ou devons-nous bâtir notre proposition selon notre modèle corporatif (format 8 ½ x 11)?

R.2 Vous n'êtes pas tenu d'utiliser un modèle normalisé pour présenter votre soumission technique. Il est toutefois recommandé que vous répondiez aux critères d'évaluation en utilisant un modèle semblable à celui présenté à l'annexe C (et inclus ci-dessous).

MODIFICATIONS À L'INVITATION

(Translator's note: Please check the page numbering in the French document to make sure the page numbers are not different than the page numbers in the English document)

1) À la page 21, section C, partie 11 – **“CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT »**

SUPPRIMER

« e) l'Annexe C, Exigences en matière d'assurance; »

INSÉRER

« e) l'Annexe C, Critères d'évaluation; »

2) À la page 22, section C, partie 12 – **Exigences en matière d'assurance**

SUPPRIMER

« Voir l'Annexe C. »

INSÉRER

« Voir l'Annexe D. »



3) À la page 32, avant l'annexe D ;

INSÉRER

Annexe C – Critères d'évaluation

TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

Interprétation, par l'équipe d'évaluation, des besoins en personnel :

- a. La proposition doit satisfaire aux exigences obligatoires exposées plus bas. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il respecte chaque exigence. Toute proposition qui ne répond pas aux exigences obligatoires sera jugée non recevable. Le soumissionnaire doit aborder chaque exigence obligatoire séparément.
- b. Seules les propositions qui respectent toutes les exigences obligatoires de la section des critères d'évaluation.
- c. Il ne sera pas tenu compte, aux fins de l'évaluation, d'une proposition qui indiquera simplement l'expérience sans fournir de renseignements à l'appui pour préciser où et comment cette expérience a été acquise.
- d. L'expérience acquise au cours des études ne sera pas considérée comme de l'expérience professionnelle. Toute l'expérience professionnelle doit avoir été acquise dans un contexte de travail légitime, plutôt que dans le contexte des études. Les périodes de travail effectuées en régime coopératif sont considérées comme une expérience professionnelle à la condition qu'elles soient liées aux services requis.
- e. Le soumissionnaire doit prendre note que le ou les mois d'expérience valable indiqués pour un projet dont l'échéancier chevauche celui d'un autre projet mentionné ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, l'échéancier du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et l'échéancier du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002. Dans ce contexte, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7).
- f. Lorsque la description de l'expérience acquise ne précise que les années, et non les mois de l'année, le soumissionnaire est avisé que l'équipe d'évaluation ne lui accordera qu'un mois d'expérience si cette dernière commence et se termine la même année; si l'expérience commence au cours d'une année et se termine au cours d'une année subséquente, l'équipe d'évaluation n'accordera au soumissionnaire qu'un mois d'expérience dans l'année du début et un mois dans l'année de la fin de l'expérience acquise. Par exemple si, dans la description de l'expérience acquise, le soumissionnaire indique avoir occupé un certain poste ou effectué un certain mandat en :
 - (i). « 2004 », un seul mois sera considéré pour 2004, pourvu que l'expérience soit pertinente;
 - (ii). « 2004-2005 », un seul mois sera considéré pour 2004, et un autre mois pour 2005, soit un total de deux mois, pourvu que l'expérience soit pertinente;
 - (iii). « 2003-2005 », cela signifie qu'un seul mois sera admis pour 2003 et un mois pour 2005, ainsi que douze mois pour 2004, soit un total de 14 mois, si l'expérience est pertinente.
- f. Des expressions comme « au cours des dix dernières années » signifient « au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de propositions ». Si la date de clôture de la DP est changée après la publication initiale de celle-ci, le soumissionnaire peut considérer que cette durée est mesurée à



partir de la date de clôture initiale ou de la date de clôture finale, à moins d'une indication contraire dans une modification apportée à la DP.

- g. Des expressions comme « expérience des questions liées à l'énoncé des travaux » signifient que l'expérience doit correspondre à la satisfaction de l'équipe d'évaluation, à la nature des exigences relatives aux travaux accomplis par la GRC, tels qu'ils sont décrits dans l'énoncé des travaux, y compris, notamment, dans les renseignements généraux et dans d'autres renseignements descriptifs.
- h. Le Canada se réserve le droit de demander la confirmation de l'information fournie par le fournisseur. Si l'information ne peut pas être confirmée, l'offre sera jugée non conforme.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	CONFORMITÉ	COMMENTAIRES
M1. Profil de l'entreprise		
(a) Le soumissionnaire doit indiquer sa dénomination sociale complète dans son offre.		
(b) Le soumissionnaire doit présenter un profil d'entreprise incluant : 1) le ou les principaux secteurs d'activité de l'entreprise 2) le nombre d'années en affaires, 3) les principaux membres de l'équipe, 4) le nombre d'employés 5) le cas échéant, un lien vers un site Web donnant de plus amples renseignements sur l'entreprise.		
M2. Nombre d'années en affaires Le soumissionnaire doit être en affaires depuis au moins un (1) an. Pour en faire la preuve, il doit joindre à son offre une déclaration qui confirme depuis combien d'années son entreprise est en affaires. Dans le cas de la fusion récente de deux (2) entreprises ou plus, chaque entreprise doit satisfaire à l'exigence minimale d'un (1) an.		
M3. Plan des ressources humaines Le soumissionnaire doit décrire, dans son offre, son approche et son plan visant à assurer que les ressources nécessaires sont disponibles en tout temps au cours de la période visée par l'AA.		



<p>M4. Expertise et expérience techniques</p> <p>Le soumissionnaire <u>doit confirmer</u>, dans son offre, la disponibilité des ressources suivantes et doit <u>clairement démontrer</u> de quelle façon chaque ressource répond aux exigences énoncées.</p>		
<p>(a) Contremaître ou chef d'équipe</p> <p>Doit faire la preuve qu'il ou elle possède au moins trois années d'expérience de la supervision d'une équipe de techniciens des tours de transmission.</p>		
<p>(b) Spécialiste du contrôle de la qualité</p> <p>Doit faire la preuve qu'il ou elle possède au moins deux années d'expérience de la prestation de services de contrôle de qualité aux fins de l'inspection, de la réparation et de l'enlèvement de tours et d'équipement de transmission.</p>		
<p>(c) Technicien des tours de transmission</p> <p>Doit faire la preuve qu'il ou elle possède au moins une année d'expérience de l'installation, de l'inspection, de la réparation et de l'enlèvement de tours et d'équipement de transmission.</p>		
<p>M5.</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter, dans son offre, un plan de santé et de sécurité, un certificat de reconnaissance canadien ou un plan de sécurité enregistré (PSE) canadien.</p>		

ET :

M6

Le soumissionnaire doit indiquer dans quelle(s) région(s) et pour quels volets il peut fournir les services.

Le soumissionnaire doit répondre « oui » ou « non » aux questions suivantes. Pour toute question à laquelle le soumissionnaire n'aura répondu ni « oui », ni « non », la GRC assumera que la réponse est « non ».

M6 a)	
Prestation des services	Oui/Non
Votre entreprise peut-elle fournir les services dans la Région du Pacifique (C.-B. et Yukon)?	
Votre entreprise peut-elle fournir les services dans la Région du Nord (T.-N.-O.)?	
Votre entreprise peut-elle fournir les services dans la Région de l'Ouest (Alberta, Manitoba et	



Saskatchewan)?	
Votre entreprise peut-elle fournir les services dans la Région de l'Est (provinces de l'Atlantique)	
Votre entreprise peut-elle fournir les services dans la Région du Centre (Ontario et Québec)?	

M6 b)	
Prestation des services	Oui/Non
Votre entreprise peut-elle fournir les services requis au volet 1?	
Votre entreprise peut-elle fournir les services requis au volet 2?	
Votre entreprise peut-elle fournir les services requis au volet 3?	
* Votre entreprise peut-elle fournir les services requis au volet 4?	

***Instructions pour se qualifier au volet 4**

Le volet 4 est un nouveau volet ajouté à cette mise à jour de la DAMA. Les fournisseurs intéressés, tant les nouveaux que ceux qualifiés auparavant pour le volet 1, 2 ou 3, doivent donner une réponse concernant le volet 4. La réponse doit tenir compte de **TOUS les 6 critères obligatoires selon les indications ci-dessus**.

NB : pour une description complète des régions, voir le tableau à la partie 6, Arrangement en matière d'approvisionnement et clauses du contrat subséquent, B. Demande de soumissions, 2. Processus de demande de soumissions.

Examen des ATTESTATIONS	CONFORMITÉ	COMMENTAIRES
1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (S3030T, 2013-04-25)		
1.2 Ancien fonctionnaire (S3025T, 2012-11-19)		
1.4 Exigences en matière d'assurance (G1007T, 2011-05-16)		
1.5 Indemnisation des accidents du travail – lettre d'attestation de régularité (A0285T, 2012-07-16)		

LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES